

Dissimulation de pollution, mise en danger des salariés : un lanceur d'alerte dénonce le « système Veolia »

Un ancien responsable d'équipe d'assainissement dans les Hautes-Alpes alerte sur des dysfonctionnements non déclarés par la multinationale. Notamment un rejet important de chlorure ferrique dans la Durance. Cette substance très acide peut être responsable de la destruction de la faune et de la flore aquatiques.

[Pierre Isnard-Dupuy](#) et Simon Becquet (ram05)

18 janvier 2025 à 12h25

GapGap (Hautes-Alpes).— « *On est là pour dépolluer, et là... on a pollué.* » D'une voix rauque, comme abîmée par la vie, Hervé* déroule le fil de deux années et demie passées comme responsable d'équipe d'assainissement chez Veolia dans les Hautes-Alpes, entre 2020 et 2023. Il révèle ce qu'il appelle un « système Veolia », fait de nombreux dysfonctionnements, en partie « dissimulés » par l'absence de communication à la police de l'eau au sujet d'incidents. Les faits dont témoigne Hervé, devenu pour la première fois de son existence lanceur d'alerte, concernent les stations de traitement des eaux usées d'Embrun, ville de 6 500 habitant·es et des Orres, station de ski qui domine la vallée de la Durance.

« *L'élément matériel de l'alerte, c'est la violation de la loi et du règlement par Veolia, expose Manon Yzermans, responsable juridique de la Maison des lanceurs d'alerte, association qui soutient Hervé. Notamment en matière de santé et de sécurité des salariés, de protection de l'environnement et de délégation de service public.* » Le Défenseur des droits a reconnu le statut de lanceur d'alerte concernant ce dossier. Au fil des mois, Hervé a accumulé de nombreux documents et courriels entre salarié·es de Veolia, que nous avons consultés. L'entreprise disqualifie les allégations d'Hervé. Elle le considère comme « *salarié cadre accusateur* » qui brandirait de « *prétendues dissimulations* [de la part de Veolia - ndlr] *auprès des services de l'État* », tel qu'il est écrit dans un rapport d'enquête interne.



La station d'épuration des eaux usées intercommunale d'Embrun. © Photo Simon Becquet / ram05

Passé jusque-là sous silence, l'incident le plus grave que dénonce Hervé s'est déroulé le 1^{er} novembre 2022. Selon lui, un volume de 3 200 litres de chlorure ferrique a été déversé accidentellement dans la Durance. Une grande quantité de ce liquide au PH extrêmement acide peut être responsable d'une mortalité massive de la faune et de la flore aquatiques. Comme cela est par exemple arrivé en 2019 [à Gorron](#) en Mayenne, où 2 kilomètres de cours d'eau avaient été pollués et 200 kilos de poissons morts repêchés.

Pollution non déclarée

À Embrun, « *l'équivalent de la consommation du mois de novembre 2022 en une journée s'est déversé dans l'environnement de 9 h 30 du matin à 8 heures le lendemain* », raconte Hervé. D'ordinaire, le chlorure ferrique y est utilisé en petite quantité journalière pour le traitement de l'eau, afin d'agréger les particules en suspension (floculation). « *Un orage qui a duré quatre heures a provoqué un siphonnage de la cuve de chlorure ferrique* », précise le lanceur d'alerte. C'était un jour férié, alors « *l'équipe ne s'en est aperçue que le lendemain matin à l'embauche* », ajoute-t-il. À ce moment-là, Hervé était en congé maladie. C'est à son retour, quelques jours plus tard, qu'il a alerté sa hiérarchie sur l'obligation légale de faire une déclaration à l'administration. En vain.

J'ai travaillé dans plusieurs secteurs d'activité. J'avais rarement vu des installations aussi vétustes.

Hervé, lanceur d'alerte au sujet de stations d'épuration de Veolia

Les éventuelles conséquences sur l'environnement de la Durance et du très touristique lac de Serre-Ponçon sont inconnues. Et pour cause, la direction locale de Veolia a décidé de ne pas transmettre d'information à la police de l'eau, après avoir fait un contrôle de PH dans la rivière. Le rapport d'enquête interne estime qu'« *il n'y a pas eu d'évidence de conséquences*

sur le rejet au milieu naturel ». Tout en reconnaissant l'erreur de ne pas avoir déclaré : « Par souci de transparence, cet incident aurait sans doute dû être porté à l'attention de la police [de l'eau]. »

À lire aussi

[Sedif-Veolia : dans les eaux troubles du plus grand contrat de concession d'Europe](#)

2 septembre 2024

Dans sa réponse à Mediapart et à la radio locale Ram05, le service presse du groupe livre une autre analyse, selon laquelle *« il n'existait aucune raison d'émettre une non-conformité »* à destination de la police de l'eau. Selon cette version, *« le chlorure ferrique siphonné a été confiné dans la station d'épuration »* et donc, de la sorte, *« il n'y a eu aucun rejet anormal dans le milieu naturel »*.

Impossible, affirme le lanceur d'alerte, car *« les rejets de la station se font en continu »*. Ce que nous confirme un autre ancien de l'équipe d'Embrun. Le salarié en astreinte ce jour-là n'est pas intervenu dès le déclenchement du sinistre pour isoler la station d'épuration de la rivière. Comme amélioration, un supérieur d'Hervé a proposé, dans un courriel interne que nous avons consulté, l'installation d'une alarme en cas d'anomalie de PH pour prévenir la personne d'astreinte.

Un licenciement en « représailles »

Cette ultime alerte a conduit Hervé à adresser son dossier à l'échelon régional de Veolia. *« Je pensais naïvement que si je dénonçais à ce niveau, ça allait faire bouger les choses »*, dit-il. En d'autres termes, que des moyens allaient être mis en place pour régler les dysfonctionnements locaux. Sans succès. À l'été 2023, sur conseil du Défenseur des droits, Hervé a transmis le dossier à l'Anses (l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Après plusieurs relances, celle-ci a fini par se déclarer incompétente.



Durance. © Photo Simon Becquet / ram05

Contre Hervé, Veolia a engagé une procédure de licenciement qui a abouti début 2023. Des « *mesures de représailles après avoir signalé une alerte professionnelle* », considère le Défenseur des droits. Ce qui peut être répréhensible selon la loi. Pour la multinationale, Hervé est responsable de fautes graves. Elle lui reproche notamment des installations dangereuses, dont des branchements électriques antérieurs à son embauche, un accident du travail d'un subalterne n'ayant pas conduit à une interruption temporaire de travail et de l'insubordination.

Pourtant, jusqu'à ce que la procédure soit engagée, fin 2022, Hervé a fait l'objet de plusieurs évaluations positives de la part de sa hiérarchie pour son implication dans son travail. Début 2022, il a même bénéficié d'augmentations pour un montant de presque 5 000 euros annuels brut. Il conteste son licenciement devant les prud'hommes de Gap. La décision sera rendue fin janvier 2025.

Une des évaluations du salarié a même reconnu le contexte dysfonctionnel des stations d'épuration sur lesquelles intervenait Hervé. « [Il] a été confronté dès sa prise de fonction à une succession de dysfonctionnements qu'il a su gérer tout en préservant les niveaux de traitement », y est-il écrit. « J'ai travaillé dans plusieurs secteurs d'activité. J'avais rarement vu des installations aussi vétustes », raconte Hervé. Plusieurs autres témoignages d'anciens collègues, écrits dans le dossier d'Hervé ou que nous avons recueillis, confirment un état de délabrement. La communauté de communes de Serre-Ponçon, délégataire de l'assainissement, planifie le remplacement de la station d'Embrun d'ici deux à trois ans.

Surmené et mis sous pression

Plusieurs autres « *dissimulations* » sont rapportées par Hervé, en particulier sur les « *autosurveillances* ». Selon un calendrier annuel établi entre l'administration et l'exploitant, elles consistent en des prélèvements d'échantillons de l'eau rejetée dans le milieu naturel dont le PH et les polluants doivent être analysés en laboratoire. Hervé explique que la hiérarchie locale de Veolia « *avait pour habitude de décaler les autosurveillances en cas de résultats non conformes* », en donnant de faux prétextes à la police de l'eau.

À lire aussi

[Le « château d'eau » des Alpes est ébranlé par le dérèglement climatique](#)

18 mai 2023

À l'été 2021, une fois sur la station d'épuration d'Embrun, puis une autre fois sur celle des Orres, des fiches de « non-conformité » ont indiqué que le préleveur d'eau pour les analyses était bouché. En réalité, la norme de turbidité de l'eau était dans les deux cas dépassée. « *Préleveurs bouchés* », l'excuse a été inscrite également sur des fiches de non-conformité pour décaler des jours d'autosurveillance qui avaient été oubliés par l'équipe d'assainissement. Le rapport d'enquête interne justifie que l'encadrement d'Hervé a « *passé sous silence des erreurs humaines mettant en cause la responsabilité de l'équipe [...] et notamment du responsable d'équipe* ». En l'occurrence, Hervé. « *Il eût été préférable de partager de manière transparente avec les services de l'État ces quelques erreurs* », reconnaît néanmoins le texte. Ce que le règlement impose.

La Maison des lanceurs d'alerte retient, elle, le sous-effectif comme cause des manquements. Une équipe de quatre personnes, dont Hervé, avait « *la charge de deux grosses stations d'épuration et d'une douzaine de petites stations* », expose l'association dans sa note d'analyse de ce dossier. « *Avec les congés et les arrêts maladie, le traitement sur toutes les stations pouvait parfois être géré par une seule personne* », nous raconte Nicolas*, ancien collègue d'Hervé.

Nicolas se souvient d'avoir enchaîné les astreintes jusqu'à en perdre le sommeil et fait de l'hypertension avant d'être déclaré « *inapte à tous les postes* » par la médecine du travail. Surmené et mis sous pression par sa hiérarchie, Hervé a également été mis en congé maladie et déclaré « *inapte à son poste* » début 2023. Aujourd'hui il a des difficultés respiratoires qu'il attribue aux gaz toxiques auxquels il a pu être exposé dans le cadre de son travail. Des gaz principalement inhalés lors des opérations de déshydratation des boues d'épuration, mais aussi dans les locaux de travail.

Mise en danger des salariés

Lorsque Hervé a été embauché, en 2020, le système d'extraction des gaz de la salle de supervision d'Embrun était en panne. Selon un courriel de mai 2019, écrit par Nicolas à sa hiérarchie, « *le ventilateur de l'air vicié dans les bureaux ne fonctionne plus* », au moins donc depuis cette date. Il n'a été remplacé qu'à la fin de l'année 2020. Veolia nous répond que « *le bureau [est] pourvu de fenêtres permettant son aération. La santé des salariés n'a donc pas été mise en danger* ».

À lire aussi

[Un rapport confidentiel met à nu les combines du cartel de l'eau](#)

15 décembre 2024

D'autres mises en danger dues au matériel ont été dénoncées par Hervé et Nicolas. En particulier à propos d'un palan très usé. L'équipement, une sorte de petite grue servant à remonter de lourdes pompes pour les nettoyer, signalé à plusieurs reprises comme dangereux n'a été changé qu'au bout de trois ans après la première demande. Pourtant, un an et demi avant son remplacement, un supérieur d'Hervé pointait dans un courriel les risques d'écrasement sous la charge, suite à « *un accident mortel* » survenu dans une station d'épuration exploitée par Veolia à Avignon. Il demandait alors que « *tout palan, élingue abîmés [soient] mis au rebut* ».

Aujourd'hui, Hervé aimerait pouvoir retravailler et se reconstruire moralement. « *En 2020 j'avais une autre proposition d'embauche à la SNCF. J'ai choisi Veolia parce qu'on me parlait de bienveillance dans l'entreprise* », se remémore-t-il. Au bout de dix années passées dans l'Embrunais, il a déménagé après s'être séparé de son épouse. « *Ma femme n'en pouvait plus d'entendre parler de Veolia* », dit-il. Devant les prud'hommes, il expose le fait que « *cette procédure [l]'a brisé psychologiquement* ».

[Pierre Isnard-Dupuy](#) et Simon Becquet (ram05)

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).